



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, 22 octobre 2016

Monsieur le Président du Tribunal administratif
50 cours Lyautey
CS 50543
64010 Pau Cédex

Objet : Dossier 1601953

Monsieur le Président,

Nous avons été étonnés d'apprendre que Monsieur le Préfet des Landes avait accordé une autorisation de défricher à la Société Parc Eolien du Perchigat. Monsieur le Préfet, que nous avons interrogé, nous a expliqué que cette autorisation avait été délivrée à la suite de la décision de votre Tribunal en date du 07/06/2016 (Dossier n° 1501415-2) dont nous avons pris connaissance. Nous regrettons cette décision car nous aurions pu apporter des éléments importants au Tribunal sur l'impact d'un tel défrichement.

C'est pourquoi la Fédération SEPANSO Landes, ayant appris que la Société Parc Eolien du Perchigat conteste maintenant le refus du préfet des Landes en date du 09/08/2016 d'autoriser l'implantation d'éoliennes sur ce site, souhaite intervenir dans l'instance 1601953 et souhaite donc recevoir copie de la requête introductive d'instance de cette Société et de ses pièces jointes, déposées le 12/10/2016, afin d'apporter au Tribunal administratif de Pau des informations naturalistes susceptibles de conforter la position du préfet des Landes et des services de l'Etat.

En vous remerciant pour l'envoi de la transmission souhaitée (un ou plusieurs fichiers électroniques nous conviendront parfaitement), veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>